



Municipalité de Concise

## Informations sur la réduction de la vitesse maximale à 30 km/h dans le secteur de la Route de Provence – RC 265

### Contexte

A de nombreuses reprises, la Municipalité a été interpellée par son Conseil communal mais aussi par des citoyens afin d'entreprendre des démarches visant à abaisser la limite de vitesse sur la Route de Provence, en traversée de localité, ainsi que sur diverses autres rues attenantes, en particulier : En Chenaux, Chemin des Châtaigniers, Rue André Dupasquier, Chemin des Pâquis, Champ du Village, Le Pavé et Chemin du Stand.

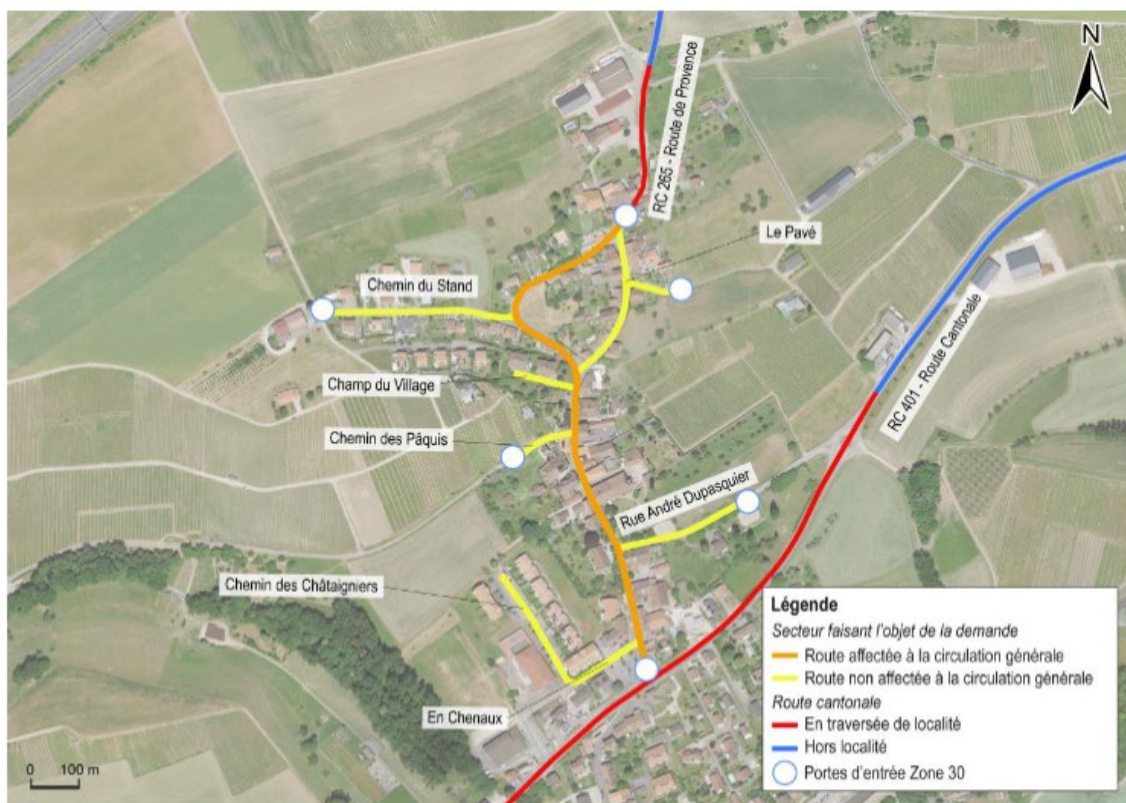
La commune de Concise n'a pas la compétence pour décider seule de modifier la vitesse de circulation sur les routes cantonales et communales. Elle a donc interpellé l'Etat de Vaud qui a procédé à une analyse et qui a autorisé ledit projet.

Sur la base de ces éléments, le diagnostic effectué par l'Etat est le suivant :

- La mise en place d'une zone 30 km/h sur la RC 265 est justifiée.
- Des éléments de sécurisation des cheminements piétonniers le long de la RC 265 doivent être réalisés pour réellement améliorer la sécurité des piétons.

### Description du périmètre concerné

Les axes concernés par la zone 30 km/h sont dessinés en orange (route cantonale 265) et en jaune (routes communales) sur la carte ci-dessous :



## Signalisation

Matériellement, les zones 30 km/h seront indiquées par signalisation verticale (panneaux) et horizontale (marquage au sol Zone 30 km/h).

Les panneaux suivants seront installés aux 6 points d'entrée :



2.59.1 Signal de zone  
(p. ex. zone 30)  
(art. 2a et 22a)



2.59.2 Signal de fin  
de zone  
(art. 2a)

Des potelets seront disposés le long de la Route de Provence afin de renforcer la sécurité des piétons.



L'ensemble du dispositif sera complété par un marquage au sol aux entrées de la zone que nous connaissons déjà dans la commune.



La nouvelle réglementation prendra effet dans les jours qui suivront la distribution du présent avis.

La Municipalité espère ainsi améliorer la sécurité des piétons cheminant le long de la Route de Provence.

**Pour tout renseignement complémentaire : Mme Christel Jaquet, Municipale,**  
[christel.jaquet@concise.ch](mailto:christel.jaquet@concise.ch)